



Rapport d'activités 2025

scot | U BASSI
E VIE
'AVIGNO |

SOMMAIRE

Le Mot de la Présidente

p.7

1. Le SMBVA : un territoire charnière doté d'une instance politique

p.8

1.1 Le contexte de la démarche passée
pour mieux comprendre le présent

p.8

1.2 Un positionnement stratégique
au sein du Delta Rhodanie

p.10

1.3 La gouvernance politique

p.12

1.4 Le rôle du Syndicat :
des missions, une équipe, une gestion financière

p.14

2. Le SMBVA : un accompagnateur, un partenaire, un acteur de l'aménagement

p.16

**2.1 Des coopérations dynamiques dans le cadre
des Inter-SCoT et avec les Régions,**
notamment dans la mise en œuvre des SRADDET

p.16

2.2 Une implication du SMBVA plus large à l'échelle
Supra territoriale et auprès des partenaires

p.19

2.3 Le SMBVA : un partenaire indispensable
dans le suivi d'études, de travaux et l'élaboration
de documents de planification infra et supra territoriaux ...

p.20

2.4 ... afin de garantir la bonne mise en œuvre
du SCoT dans les projets territoriaux

p.21

3. Le SMBVA : La procédure de révision

p.23

3.1 Le bilan de la concertation et l'arrêt du projet

p.24

3.2 La consultation des partenaires

p.26

3.3 L'enquête publique

p.27

3.4 Vers une approbation en 2026...

p.28

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Après plusieurs années de travail, de concertation, d'écoute et de co-construction entre élus, partenaires, population et acteurs du territoire, la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin de Vie d'Avignon aboutit à un projet cohérent, équilibré et juste au regard des besoins du territoire et des enjeux de demain.

Ce projet arrêté le 7 avril 2025 s'inscrit dans la trajectoire de la loi Climat et Résilience et se veut ambitieux dans ses objectifs et ses orientations, ce qui en fera un des premiers SCoT « climatisé » du Gard et du Vaucluse.

En effet, il était important pour l'équipe politique du SMBVA de prendre en compte les enjeux du changement climatique dans le cadre du projet de développement du territoire.

Ce projet permettra de suivre la voie d'un développement maîtrisé tout en conciliant les attentes fortes en matière d'habitat, de qualité de vie, d'emploi, de maintien et de relocalisation d'activités économiques et tout en préservant nos ressources.

Après 3 mois de consultation des Personnes Publiques Associées, le projet de révision du SCoT a été mis à l'enquête publique en cette fin d'année. La Commission d'enquête qui a transmis son rapport et ses conclusions motivées n'a pas tari d'éloges sur notre document.

L'année se conclut donc en apothéose et préfigure un début d'année 2026 ouvert à l'approbation d'un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale et au démarrage d'une phase de travail pour le SMBVA, celui d'accompagner les communes dans la mise en œuvre du document.

Pascale BORIES

LE SMBVA :

UN TERRITOIRE CHARNIERE DOTE D'UNE INSTANCE POLITIQUE

1.1 Le contexte de la démarche passée

pour mieux
comprendre
le présent

2004 – 2005 Création du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon et lancement opérationnel du SCoT

2011 Approbation du SCoT le 16 décembre 2011

2013 Lancement de la procédure de révision du SCoT

2014 à 2018 Évolution du périmètre suite aux départs de communes et arrivées d'intercommunalités

2019 Relance de la procédure de révision du SCoT sur le nouveau périmètre et Arrêt du projet de SCoT le 9 décembre 2019

2020 Retours des avis PPA et PPC sur le projet de SCoT arrêté

2022 Nouvelle prescription de révision générale du SCoT de 2011 en version modernisée

2023 Travail partenarial sur le Diagnostic et le PAS

2024 Travail en partenariat sur le DOO et le DAACL

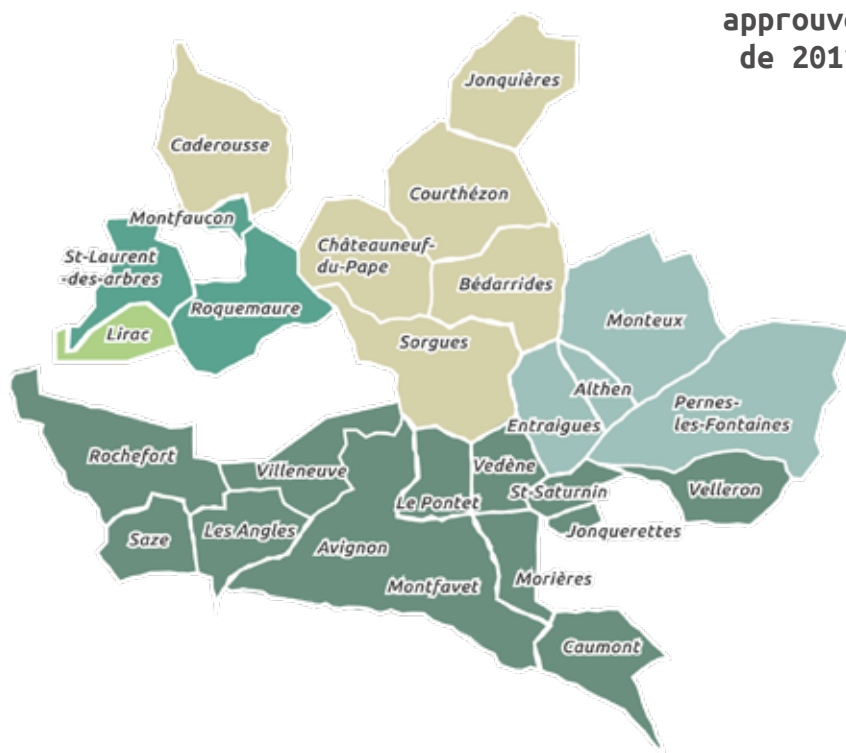
2025 Arrêt du projet et mise à l'enquête publique

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU SCoT

Sources : Grand Avignon/CCCRG CCPR/CCSC/CCI de Nîmes/Aurav

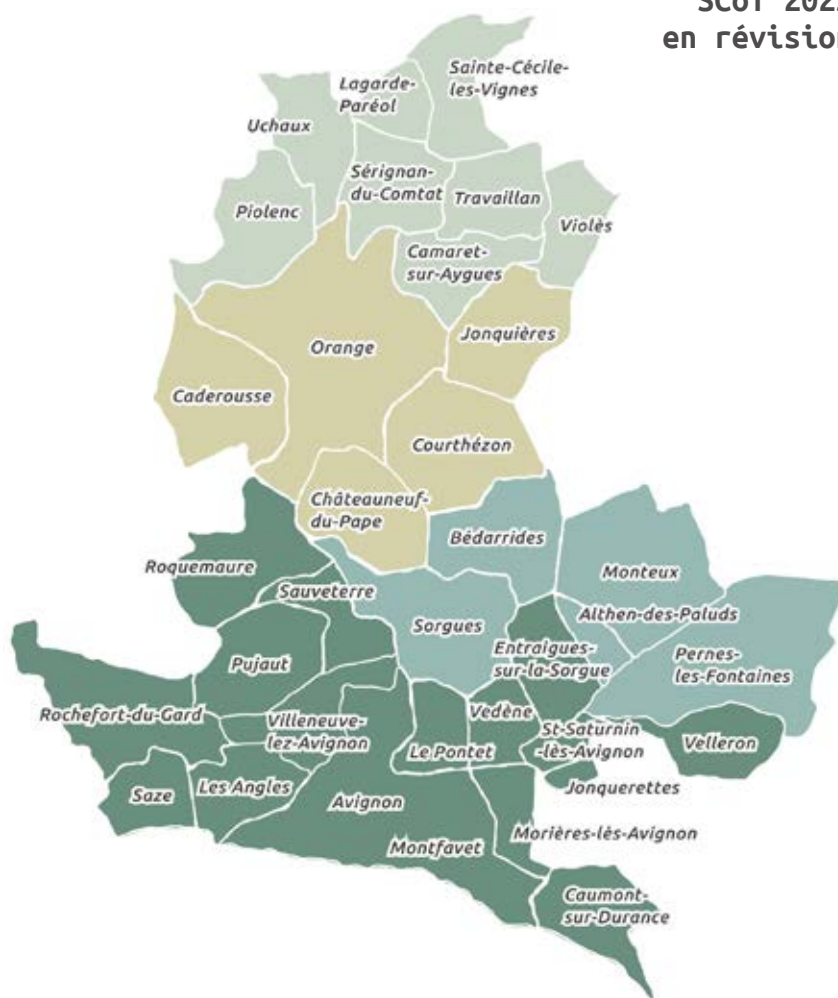
**Périmètre SCoT
approuvé
de 2011**

56 634 ha
237 129 habitants



**Périmètre actuel
SCoT 2025
en révision**

79 200 ha
320 426 habitants



1.2 Un positionnement stratégique au sein du Delta Rhodanien

Un territoire riche et diversifié...



4 EPCI

34 communes

s'étend sur le Gard/le Vaucluse et la région SUD PACA et Occitanie

79 200 hectares

320 426 habitants

(population INSEE : recensement 2025)



Répartition de la population

63% dans la CA du Grand Avignon

16% dans la CA des Sorgues du Comtat

15% dans la CC du Pays d'Orange en Provence

6% dans la CC Aygues Ouvèze en Provence



27%
d'espaces
urbanisés



17%
d'espaces
naturels

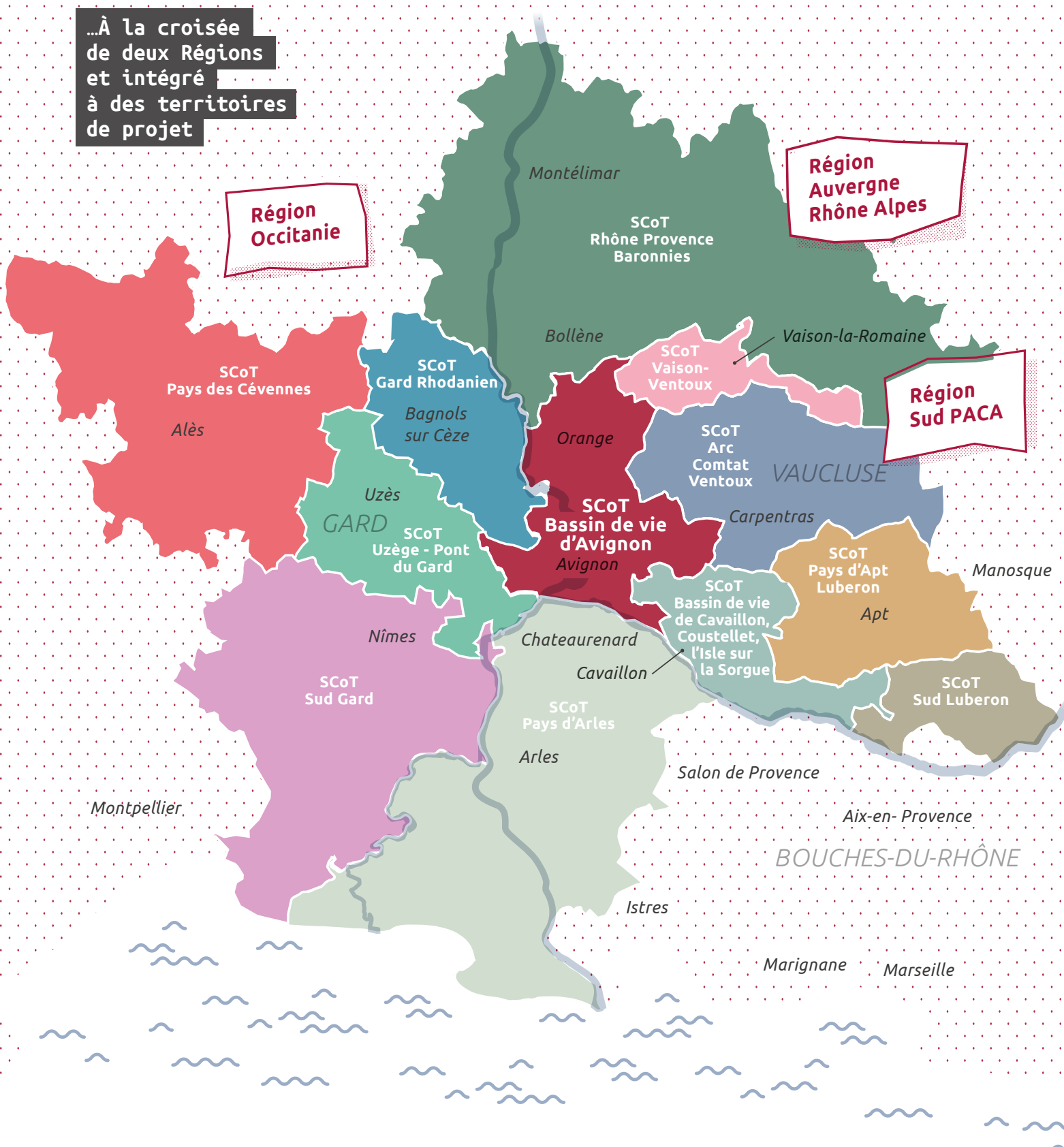


4%
d'eaux
et de zones
humides



54%
de terres
agricoles

...À la croisée
de deux Régions
et intégré
à des territoires
de projet



Situé à cheval entre les Régions Occitanie et SUD PACA, le SCOT fait partie des 21 SCOT inter-régionaux de France, seul SCOT inter-régional entre Occitanie et SUD PACA.

Ainsi, il compte 7 communes dans le Gard et 27 dans le Vaucluse.

1.3 La gouvernance politique

Deux organes majeurs :
le Bureau et le Comité Syndical



Le Bureau

Il est composé de la **Présidente et de 11 Vice-présidents** qui examinent les dossiers en amont des Comités Syndicaux. Le Bureau a reçu délégation pour rendre des avis sur certains dossiers d'urbanisme (révisions allégées et modifications du PLU, ainsi que les RLP et les saisines des CDAC).

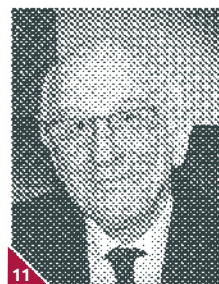
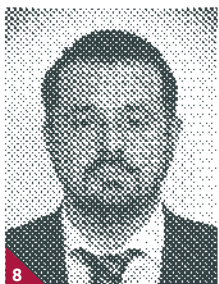
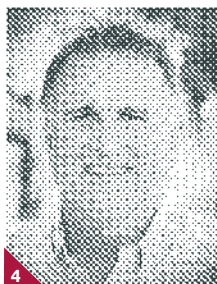
» 13 Bureaux en 2025

Le Comité Syndical

Composé de 48 élus titulaires et de 48 élus suppléants, il est représentatif des collectivités membres, dans un souci d'égalité par rapport au poids de population de chaque EPCI. Le Comité Syndical se réunit plusieurs fois par an pour valider les grandes étapes d'avancement et de mise en œuvre du SCoT ainsi que les décisions administratives et financières.

» 7 CS en 2025 et 19 délibérations

MEMBRES DU BUREAU



1 : La Présidente :

Pascale BORIES

(CA Grand Avignon)

Et de 11 Vice-présidents :

2 : 1^{er} Vice-président :

Stéphane GARCIA

(CA Les Sorgues du Comtat)

3 : 2^{ème} Vice-présidente :

Cécile HELLE

(CA Grand Avignon)

4 : 3^{ème} Vice-président :

Claude AVRIL

(CC Pays d'Orange en Provence)

5 : 4^{ème} Vice-président :

Fabrice LEAUNE

(CC Aygues-Ouvèze-en-Provence)

6 : 5^{ème} Vice-président :

Claude MOREL

(CA Grand Avignon)

7 : 6^{ème} Vice-président :

Christian GROS

(CA Les Sorgues du Comtat)

8 : 7^{ème} Vice-président :

Steve SOLER

(CA du Grand Avignon)

9 : 8^{ème} Vice-président :

Nicolas PAGET

(CC Pays d'Orange en Provence)

10 : 9^{ème} Vice-présidente :

Jeanine DRAY

(CA du Grand Avignon)

11 : 10^{ème} Vice-président :

Michel TERRISSE

(CA Les Sorgues du Comtat)

12 : 11^{ème} Vice-président :

Michel BERARDO

(CA du Grand Avignon)

MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL en 2025

Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

COMMUNES

Avignon
Avignon
Avignon
Caumont-sur-Durance
Entraigues-sur-la-Sorgue
Jonquerettes
Le Pontet
Le Pontet
Les Angles
Morières-lès-Avignon
Morières-lès-Avignon
Pujaut
Rochefort-du-Gard
Roquemaure
Saint-Saturnin-lès-Avignon
Sauveterre
Saze
Vedène
Vedène
Velleron
Villeneuve-lez-Avignon
Villeneuve-lez-Avignon

TITULAIRES

Paul Roger GONTARD
Cécile HELLE
Joël PEYRE
Claude MOREL
Aurore CHANTY
Daniel BELLEGARDE
Steve SOLER
Patrick SUISSE
Jeanine DRAY
Annick DUBOIS
Franck JOUSSELIN
Pierre JOUVENAL
Patrick SANDEVOIR
Michel BERARDO
Serge MALEN
Jacques DEMANSE
Yvan BOURELLY
Michel DOUCENDE
Joël GUIN
Hervé BERENGUER
Pascale BORIES
Nathalie LE GOFF

SUPPLÉANTS

Fabrice TOCABENS
Claude NAHOUM
Julien De BENITO
Dominique LIBES
Guy MOUREAU
Dominique ANCEY
Michèle BOMPIUS
Danielle MERIALDO
Patrice AUBARD
Jeanine FAVRE-SECOND
Grégoire SOUQUE
Catherine GLEIZE
Alain BERTRAND
Gilles COLOMBIER
Lionel FISCHER
Carole DELAFONTAINE
Philippe MASSIAS
Jean-Marc BORIE
Rolland LAMOUROUX
Philippe ARMENGOL
Arnaud RENEVEY
Virginie DUMAS-FILLIERE

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat

COMMUNES

Althen-des-Paluds
Bédarrides
Bédarrides
Monteux
Monteux
Pernes-les-Fontaines
Pernes-les-Fontaines
Sorgues
Sorgues

TITULAIRES

Michel TERRISSE
Jean BERARD
Jean-Claude RUSCELLI
Christian GROS
Stéphane MICHEL
Fulgencio BERNAL
Didier CARLE
Pascale CHUDZIKIEWICZ
Stéphane GARCIA

SUPPLÉANTS

Marc MOSSÉ
Marie-Dominique SARRAIL
Éva BOCCABELLA
Chantal GONNET OLIVI
Evelyne ESPENON
Gérôme VIAU
Antoine BARBIEUX
Cindy CLOP
Sylviane FERRARO

Communauté de Communes Pays d'Orange en Provence

COMMUNES

Caderousse
Châteauneuf-du-Pape
Courthézon
Courthézon
Jonquières
Jonquières
Orange
Orange
Orange

TITULAIRES

Christophe REYNIER-DUVAL
Claude AVRIL
Jean-Pierre FENOUIL
Nicolas PAGET
Claudine MAFFRE
Thierry VERMEILLE
Yann BOMPARD
Xavier MARQUOT
Denis SABON

SUPPLÉANTS

Mariel MARTIN
Salvador TENZA
Jérôme DEMOTIER
Caroline FAYOL
Gwenaëlle BUCHET
Laurent RUCHON
Claude BOURGEOIS
Pierre MARQUESTAUT
Jonathan ARGENSON

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence

COMMUNES

Camaret-sur-Aygues
Lagarde-Paréol
Piolenc
Sainte-Cécile-les-Vignes
Sérignan-du-Comtat
Travaillan
Uchaux
Violès

TITULAIRES

Christine WINKELMANN
Fabrice LEAUNE
Louis DRIEY
Pascal CROZET
Marc GABRIEL
Patricia LISPAL-GONDRAN
Joseph SAURA
Florence GOURLOT

SUPPLÉANTS

Jean-Michel MARLOT
Sophie PROPHETE-FEBVRE
Françoise GRANDMOUGIN
Vincent FAURE
Lydie CATALON
Isabelle DALADIER-MARTIN
Corinne BIGOT
Julia EKINCI

1.4 Le rôle du Syndicat : des missions, une équipe, une gestion financière

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a comme compétences l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale.

Les missions

- Faire vivre le document SCoT au gré des modifications de périmètre, des évolutions législatives et des ambitions politiques souhaitées.
- Accompagner les communes et les EPCI membres dans leurs déclinaisons des orientations du SCoT dans leurs documents d'urbanisme et dans leurs projets d'aménagement et s'assurer de leur compatibilité.

L'équipe du SMBVA

Pour cela, la structure s'appuie sur une équipe technique compétente.

- » **Julie RIMBOT** : Directrice
- » **Busra SONMEZ** : Gestionnaire Administrative et Financière
- » **Clairmande ROBICHON** : Chargée de mission SCoT et Urbanisme
- » **Céline GEORGES** : Chargée de Développement territorial et Communication

Le SCoT : C'est quoi ?

Un cadre de référence :

Il permet aux communes appartenant à un même bassin de vie de mettre en cohérence leurs politiques dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, des implantations commerciales, des déplacements et de l'environnement.

Un outil de planification :

Il vise à assurer une cohérence et un suivi des différents documents de planification (PLU, PLH ...), dans le respect des principes du développement durable.

Son but :

- Définir collectivement l'évolution souhaitée sur un territoire avec une analyse prospective à 20 ans,
- Mettre en œuvre une stratégie d'aménagement globale qui permette de garantir une mise en cohérence des politiques d'aménagement,
- Développer et conforter des partenariats entre tous les acteurs d'un territoire : Le SCoT doit être un projet de territoire partagé et porté par tous,
- Améliorer la connaissance du territoire.

Mais aussi... L'AURAV, un partenaire essentiel

L'équipe du SMBVA travaille en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), chargée de l'accompagner techniquement par la production d'études, l'animation des débats et la mise en forme de la démarche dans ses différentes étapes.

L'équipe référente sur le SCoT BVA au sein de l'Agence :

- Gilles Périlhou, Directeur
- Aurore Pitel, Cheffe de projet SCoT
- Julien Landeau, Assistant d'études

Un lien privilégié avec les EPCI

Les techniciens représentants des quatre EPCI ainsi que les techniciens référents sur des thématiques clés du SCoT participent activement aux échanges, ateliers et réunions organisés par le SMBVA afin de faire avancer au mieux la révision du document et de garantir un lien constant entre les territoires.

BUDGET 2025

La participation des collectivités membres est maintenue à 2,00 € par habitant pour l'année 2025.

Fonctionnement

DÉPENSES

Chapitres / Libellés

011	Charges à caractère général
012	Charges de personnel et frais assimilés
65	Autres charges de gestion courante
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
023	Virement à la section d'investissement
Total des dépenses de fonctionnement	

BP 2025 en €

158 100,00
200 000,00
155 200,00
202 233,56
26 159,10
741 692,66

Réalisé 2025 en €

96 455,87
195 683,74
146 372,21
179 641,85
-
618 153,67

RECETTES

Chapitres / Libellés

002	Excédent de fonctionnement reporté
74	Dotations et participations
75	Autres charges de gestion courante
013	Atténuation de charges
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Total des recettes de fonctionnement	

BP 2025 en €

88 345,66
640 852,00
-
-
12 495,00
741 692,66

Réalisé 2025 en €

-
640 852,00
348,44
98,67
12 495,00
653 794,11

Investissement

DÉPENSES

Chapitres / Libellés

20	Immobilisations incorporelles
21	Immobilisations corporelles
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections
Total des dépenses d'investissement	

BP 2025 en €

529 388,24
42 000,00
12 495,00
583 883,24

Réalisé 2025 en €

171 196,33
843,60
12 495,00
184 534,93

RECETTES

Chapitres / Libellés

001	Excédent d'investissement reporté
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections
021	Virement de la section de fonctionnement
Total des recettes d'investissement	

BP 2025 en €

355 490,58
-
202 233,56
26 159,10
583 883,24

Réalisé 2025 en €

-
6 195,79
179 641,85
-
185 837,64

LE SMBVA :

UN ACCOMPAGNATEUR,
UN PARTENAIRE,
UN ACTEUR
DE L'AMÉNAGEMENT

**2.1 Des coopérations
dynamiques dans
le cadre des Inter-SCoT
et avec les Régions,**
notamment dans
la mise en œuvre
des SRADDET



Une dynamique Inter-SCoT qui se poursuit

Le SMBVA a poursuivi son implication dans les conférences des SCoT régionales mises en place en 2021 et maintenues en Région Occitanie et en Région SUD PACA dans le cadre des évolutions de la loi Climat et Résilience et de la finalisation des modifications des SRADDET.

La loi ZAN II, promulguée le 20 juillet 2023, a supprimé la conférence des SCoT au profit d'une conférence régionale regroupant des instances multiples et pour laquelle seuls 5 représentants de SCoT peuvent siéger. Suite à cela, les SCoT de chaque conférence des SCoT ont réitéré leur souhait que celles-ci soient maintenues pour pouvoir préparer les dossiers et positionnements SCoT lors des réunions des conférences régionales.

Côté SUD PACA, la coopération entre les SCoT s'appuie toujours sur une organisation inter-SCoT de l'espace Rhodanien. En 2025, elle s'est manifestée par des invitations inter-territoriales thématiques et conférences dans le cadre de la mise en œuvre et/ou élaboration des SCoT voisins, notamment des réunions PPA, mais également des travaux concernant l'OCSGE ou la ressource en eau, menés par l'AURAV. Ces derniers travaux intègrent, dans les échanges, le territoire du Gard Rhodanien situé en Occitanie mais dont les logiques d'aménagement sont également liées à celles du Bassin de Vie d'Avignon.

Côté Occitanie, les instances de la conférence des SCoT s'appuient sur un COPIL et un COTECH regroupant des SCoT référents. Le SMBVA, du fait de sa participation assidue dans les échanges au niveau régional et de sa spécificité inter-régionale, a été intégré au niveau du COTECH pour suivre les travaux. Le SMBVA a participé au COPIL de la conférence des SCoT qui s'est tenu le 29 janvier 2025 dans le cadre de l'avis à rendre sur la modification du SRADDET Occitanie. Le SMBVA était également présent le 7 novembre 2025 lors des RDV des SCoT Occitanie.

L'avancée des projets de modification des SRADDET PACA et Occitanie

Durant l'année 2024, le projet de modification du SRADDET Occitanie a été finalisé afin d'être soumis pour avis aux personnes publiques associées dont le SMBVA fait partie. Ainsi, le SRADDET Occitanie a été mis en consultation le 5 décembre 2024 et après analyse, le SMBVA a rendu en janvier 2025 un avis favorable assorti de certaines réserves.

La poursuite de la mise en œuvre des SRADDET en vigueur et des politiques régionales sur les territoires

En 2025, les Régions ont renforcé les travaux des coopérations avec les territoires dans le cadre de la mise en œuvre des SRADDET en vigueur et des politiques régionales sur différentes thématiques. Ainsi, le SMBVA a participé à plusieurs groupes de travail, séminaires ou rencontres :

Pour la Région PACA, plusieurs temps d'échanges ont été organisés via le réseau « connaissance des territoire » avec de nombreuses thématiques abordées, notamment sur l'observatoire régional des friches, l'observatoire territorial sur la

multifonctionnalité des sols à l'heure du ZAN, la protection de la Trame Verte et Bleue, l'habitat, l'hébergement touristique, l'observation des ZAE ou encore de manière plus générale l'observation et les données.

Le SMBVA a également participé à la journée des RDV de la planification écologique le 16 octobre 2025.

Pour la Région Occitanie, la thématique d'intégration des ENR et du volet Climat et Energie du SRADDET a fait l'objet d'un webinaire du réseau TOTEn intitulé « L'intégration du volet Energie Climat du SRADDET dans les documents de planification : SCoT et PLUi » auquel le SMBVA a participé.

2.2 Une implication du SMBVA plus large à l'échelle Supra territoriale et auprès des partenaires

FédéSCoT

Le SMBVA est adhérent à la Fédération Nationale des SCoT ce qui lui permet d'avoir accès à des ressources, de participer à des séminaires, webinaires, mais également d'intervenir au sein de ces espaces afin de partager son expérience avec les autres territoires.

C'est le cas lors des nombreux webinaires qui ont eu lieu cette année sur les thématiques de la mise en œuvre des Trames Vertes et Bleues, de la Renaturation, du traitement des sols ainsi que des points sur les actualités juridiques, et auxquels le SMBVA a pu participer.

Tous les ans, la Fédération des SCoT, en partenariat avec un territoire d'accueil, organise la Rencontre Nationale des SCoT (RNS). En 2025, le SMBVA a participé à ces rencontres qui se sont déroulées à Arcachon et aux différentes conférences et tables rondes qui se sont tenues.

Photos de la FédéSCoT



AURAV

Membre fondateur de l'Agence, le SMBVA est représenté politiquement au sein des instances de décisions (Assemblée Générale et Conseil d'Administration).

Le SMBVA participe également aux travaux plus spécifiques et rendez-vous réguliers organisés au travers notamment :

- de Comités techniques partenariaux : participation à l'atelier de co-construction au projet d'Agence le 20 novembre 2025,
- de réveils de l'AURAV,
- de séminaires thématiques :
 - Thématique de la « renaturation et transition socio-écologique »
 - Atelier Adéquation Ressources/besoins en eau SCoT
 - Atelier OCSGE
 - Séminaire « Nature en ville »
 - Séminaire « Densification douce et mutation des tissus pavillonnaire » à l'Université d'Avignon

Autres organismes

En 2025, le SMBVA a également participé à des temps d'échanges et des événements organisés par différents organismes. Cela lui a notamment permis de prendre la parole lors du « Café de l'Echo » organisé par la Provence sur la question de l'Habitat et d'assister à la 2e édition des Assises du foncier économique en Vaucluse le 19 juin organisée par la CCI, l'AURAV et Vaucluse Provence Attractivité. Madame la Présidente est intervenue lors de ces assises à la première table ronde intitulée : « Planifier et identifier le foncier de demain ». Le SMBVA a également suivi le déploiement de l'OCSGE via la conférence organisée par l'IGN le 13 novembre. Le SMBVA a été invité par la DDTM30 au rendu de l'étude sur la multifonctionnalité des sols le 11 décembre.

Enfin, Madame la Présidente était à nouveau présente cette année à l'Assemblée Générale de la Fédération des SCoT qui s'est tenue le 14 octobre 2025 à Paris.

De droite à Gauche : Madame Pascale Bories, Présidente du SMBVA avec Monsieur Fabrice LIBERATO, Président du SCoT de Cavaillon – Coustellet – L'Isle sur la Sorgue et Madame Stella GASS, Directrice de la FédéSCoT.

2.3 Le SMBVA : un partenaire indispensable dans le suivi d'études, de travaux et l'élaboration de documents de planification infra et supra territoriaux ...

En 2025, le SMBVA a participé à plusieurs COPIL, COTECH ou groupes de travail qui se sont réunis dans le cadre d'études spécifiques lancées sur les diverses parties du territoire et sur différentes thématiques, notamment la ressource en eau, la biodiversité, l'adaptation au changement climatique, etc. :

- La Commission Locale de l'Eau Durance portée par le Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance animateur du SAGE
- L'étude Ressource stratégique de l'aquifère du Miocène, dirigée par le Syndicat Mixte Rhône Ventoux
- Le plan d'action ressource en eau du Département du Vaucluse
- Le projet Haut de Provence Rhodanienne (HPR)
- Le Comité de rivière de l'Ouvèze Provençale
- Le Plan Rhône Saône avec la préfiguration d'un Forum des Acteurs
- Le PGRE de l'Ouvèze
- COPIL NATURA 2000 :
 - Natura 2000 Sorgue et Auzon
 - Natura 2000 Rhône Aval et Marais de l'Île Vieille
- L'élaboration d'un OCSGE Régional SUD PACA
- La réflexion sur l'aménagement d'Avignon Nord
- Le Plan de Prévention de l'Atmosphère de Vaucluse (PPA)

De nouveaux temps d'échanges techniques ont également eu lieu sur différents documents d'aménagement et de planification, auxquels le SMBVA a participé :

- L'élaboration du PDH 2 du Département de Vaucluse via notamment des ateliers territoriaux et deux ateliers thématiques :
 - Favoriser la relance du développement d'une offre abordable
 - Repenser les stratégies foncières
- La modification du PAC Durance
- Le suivi de la mise en œuvre du SRC Occitanie
- La Révision des SCoT voisins :
 - Réunion PPA sur la PAS du SCoT PETR d'Arles
 - Réunion PPA sur le PAS du SCoT Cavaillon
- Le suivi du PCAET du Grand Avignon
- L'élaboration du PCAET de la CCAOP

- Le suivi du Schéma Directeur des Énergies (SDE) du Grand Avignon. Le SMBVA est intervenu lors du dernier COPIL pour présenter les conditions d'accueil des énergies renouvelables et la trajectoire ZAN du projet de SCoT avec un focus sur les installations photovoltaïques.
- Le suivi des PLH
 - de la CASC
 - de la CCPOP
- Le lancement de l'Atlas intercommunal de la Biodiversité de la CASC
- L'élaboration de l'étude logistique du Grand Avignon
- La révision du PLU de Sorgues : plusieurs réunions de travail et points techniques
- La Mise en compatibilité des PLU avec la participation aux réunions d'examen conjoint des communes suivantes pour transmettre les différents avis sur les déclarations de projet :
 - Châteauneuf du Pape
 - Jonquerettes
 - Jonquières / CCPOP
 - Sainte-Cécile-Les-Vignes
 - Uchaux

Le SMBVA a également été invité à participer à des temps de réflexion sur plusieurs thématiques sur le territoire :

- Les Réflexions thématiques sur des communes du territoire :
 - 4^{ème} Édition des ateliers de Bénézet à Avignon
 - Lancement et Suivi du PTZC sur la commune d'Avignon
- Le Colloque Energies Renouvelables et territoires au Grand Avignon
- Le 2^{ème} Séminaire Qualité de l'air organisé par le Grand Avignon
- La Journée d'adaptation en changement climatique – Actualité des énergies renouvelables dans le Gard



En résumé :
participation à une trentaine
de réunions

*Ces diverses participations et implications
du SMBVA lui permettent d'avoir une vision
globale des réflexions menées localement,
sur des périmètres et territoires divers,
et de nourrir les réflexions du SCoT dans
le cadre de sa révision.*

2.4 ... afin de garantir la bonne mise en œuvre du SCoT dans les projets territoriaux

Les avis du SMBVA en tant que Personne Publique Associée

Dans la continuité des réunions techniques, l'élaboration de documents de planification amène le SMBVA à rendre des avis sur ces derniers, afin de s'assurer que les orientations du SCoT soient bien prises en compte et de manière cohérente. Le SMBVA rédige également des notes complémentaires suite aux réunions PPA afin de mieux préciser les enjeux du SCoT au regard des projets proposés.

Les documents communaux & intercommunaux

Sainte-Cécile-Les-Vignes

DPMEC* Création d'un EHPAD :
Avis favorable assorti de remarques

Uchaux

DPMEC* Projet Plastcorp : Avis favorable assorti de remarques

Orange

PVAP* : Avis favorable

Caderousse

Modification simplifiée n°1 du PLU : Avis favorable

Sauveterre

Modification simplifiée n°2 du PLU : Avis favorable

Rochefort du Gard :

- Modification n°2 du Plu : Avis favorable assorti de remarques
- Modification n°3 du PLU : Avis favorable

Violès

Modification simplifiée n°1 du PLU : Avis favorable assorti de remarques

CCPOP - Jonquières

DPMEC* Grange Blanche 3 :
Avis favorable assorti de remarques et réserves

Sorgues

Révision du PLU :
Avis favorable assorti de réserves et de remarques

CASC

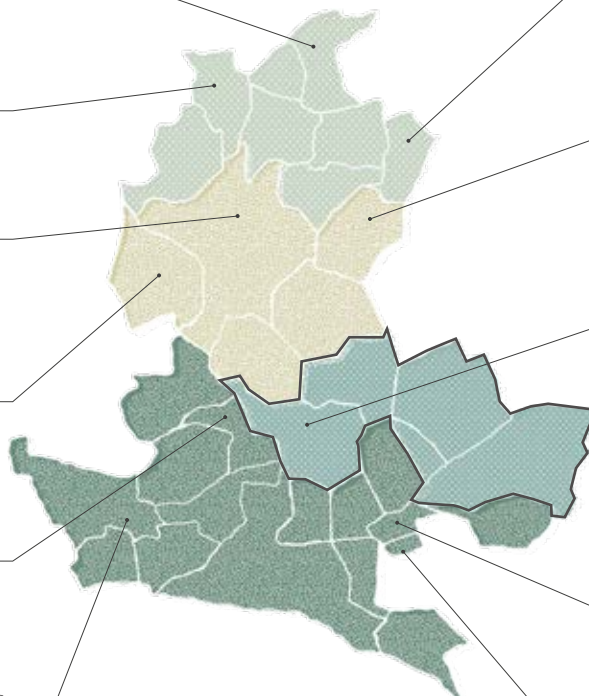
PLH 3 : Avis favorable assorti de remarques

Saint-Saturnin-Lès-Avignon

Modification n°2 du PLU :
Avis favorable

Jonquerettes

DPMEC* Cœur de village :
Avis favorable assorti de remarques



*DPMEC = Déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du PLU

*PVAP = Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine

Les documents supra territoriaux & autres projets

Le SMBVA a rendu plusieurs avis en 2025 concernant :

- La modification n°1 du SRADDET Occitanie
- La modification du PAC (porter à connaissance) de la Durance d'Avignon
- L'élaboration du document cadre du Département du Gard
- La modification du PPRI Rhône qui concerne les communes de Caderousse, Châteauneuf du Pape, Orange et Piolenc
- L'implantation d'un parc photovoltaïque au sol à Saze

L'implication du SMBVA en CDAC

Le SCoT actuellement opposable définit déjà et depuis 14 ans, une politique ambitieuse sur le recentrage du commerce dans les centres villes et une limitation de l'extension des zones d'activité.

Le SMBVA peut donc s'appuyer sur les objectifs définis dans le SCoT et sur les orientations du code du commerce pour rendre des avis dans le cadre des CDAC.

Depuis 2017, le SMBVA, s'est doté d'une Charte d'Urbanisme Commercial et a travaillé de manière précise sur cette thématique dans le cadre de la 1ère révision du document jusqu'en 2019.

Cela a permis d'instaurer un dialogue avec les acteurs privés et d'intégrer les orientations du SCoT dans les projets pour améliorer l'intégration et l'implantation du commerce sur le territoire.

En 2025, le SMBVA s'est positionné sur 3 projets. Seuls 2 ont fait l'objet d'un passage en CDAC :

- La démolition / reconstruction d'un magasin de l'enseigne LIDL sur la commune d'Orange : Avis favorable du SMBVA
- La création d'une boulangerie sur la commune du Pontet : Avis défavorable du SMBVA

Le 3^{ème} avis qui concernait le transfert d'un magasin de l'enseigne LIDL sur la commune du Pontet, n'a pu être rendu, la CDAC ayant été annulée faute de quorum.

Le SMBVA a également rendu un avis favorable lors de la Commission Départementale de l'Aménagement Cinématographique (CDACi) sur le projet d'extension du Cinéma le Capitole au Pontet.

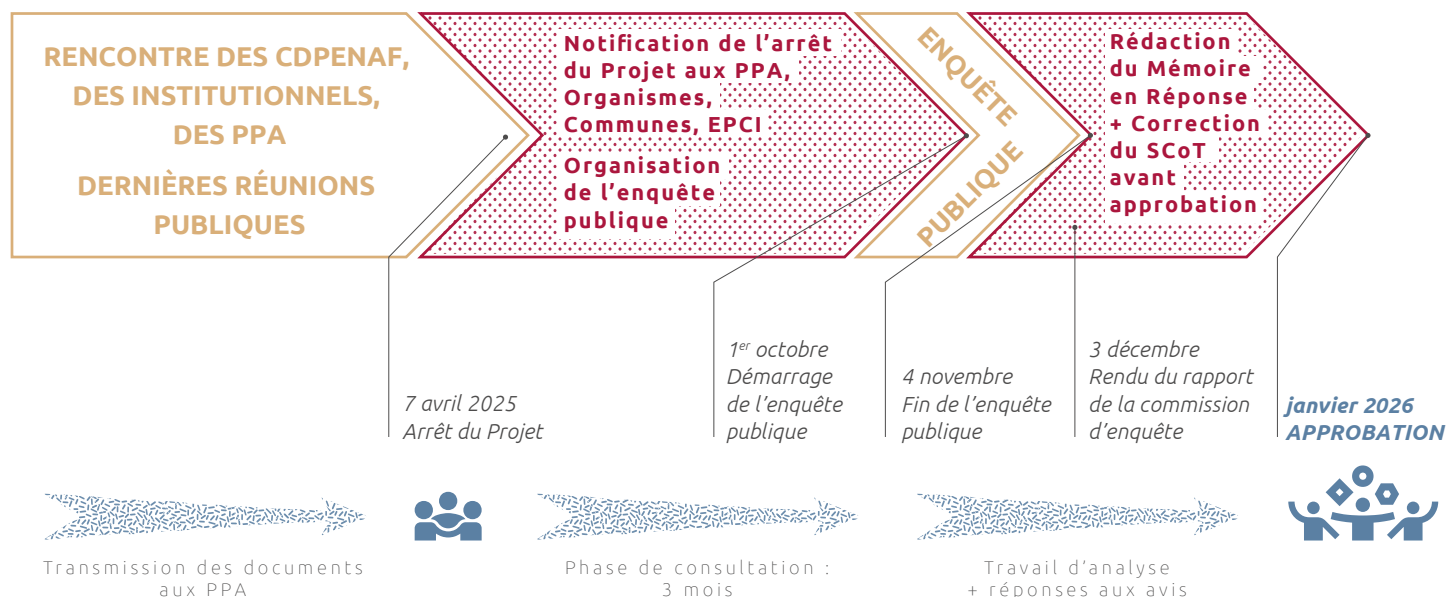
Pour les projets ayant une surface de vente entre 300m² et 1000m², ils ne sont pas soumis à CDAC directement, mais celle-ci peut être saisie par l'organe délibérant sur la base d'un argumentaire solide. Pour cette année 2025, aucun dossier entre 300 et 1 000 m² de surface de vente n'a été transmis à la Présidente du SMBVA.

En résumé :

22 avis officiels rédigés / rendu par les instances de gouvernance

LE SMBVA :

LA PROCÉDURE DE RÉVISION



Après une année 2024 dynamique dans les études menées et riches en échanges sur la réflexion et la construction du PAS, du DOO et du DAACL, l'année

2025 s'est illustrée par la finalisation du projet de SCoT avec un bilan de la concertation et un arrêt le 7 avril 2025 et sa mise en enquête publique.

Le travail s'est organisé autour d'échanges menés en parallèle avec les élus et les partenaires du territoire avec l'accompagnement de l'AURAV.

3.1 Le bilan de la concertation et l'arrêt du projet

Le début d'année a été rythmé par la rencontre des CDPENAF du Gard et du Vaucluse les 8 et 16 janvier 2025 afin de présenter le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) débattu le 30 septembre 2024 et de détailler le contenu des trois défis socles du document, ainsi que la trajectoire de sobriété foncière. Les deux instances ont salué le travail réalisé et la co-construction mise en place pour aboutir à ce document.

En parallèle, le premier trimestre a été marqué par la finalisation du document d'orientation et d'objectifs (DOO) et du Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

C'est dans ce cadre que Madame la Présidente a rencontré Monsieur le Préfet de Vaucluse le 28 janvier et Madame la Présidente du Département de Vaucluse le 3 mars.

Ces rencontres ont permis de présenter de manière détaillée le projet de DOO et de DAACL. Elles ont été l'occasion d'échanger sur de nombreux sujets tels que l'économie, la densité, les logements sociaux, le commerce, la logistique ou encore l'habitat de manière générale, et de s'accorder sur la cohérence d'un projet commun.

Les dernières réunions publiques ont été organisées le 28 janvier à Orange et le 4 février à Althen les Paluds afin de présenter les éléments du DOO et du DAACL. Une cinquantaine de personnes se sont déplacées et beaucoup d'échanges ont eu lieu, notamment concernant la bonne compréhension des documents ou le rôle du SCoT. Ces réunions ont permis de finaliser la concertation menée tout au long de la révision du document.



Orange le 28 janvier 2025



Althen des paluds le 4 février 2025

Lors des mois de février et mars, le SMBVA a transmis les documents de travail du DOO et du DAACL aux communes et EPCI, afin de recueillir les derniers retours et observations des territoires sur le contenu. En parallèle, des réunions de travail ont été organisées avec les EPCI membres mais également quelques communes pour expliquer et finaliser les documents.

La dernière réunion avec les personnes publiques associées s'est déroulée le 4 février 2025 et a permis d'avoir les derniers échanges et retours sur le contenu des documents DOO et DAACL dont les versions de travail ont également pu être transmises.



*Dernière réunion PPA avant l'arrêt
le 04 février 2025*



Arrêt le 7 avril 2025



Arrêt du projet

C'est après 3 ans de réflexion, de co-construction, de concertation, de réunions et d'échanges que le bilan de la concertation a pu être dressé et le projet de révision du SCoT arrêté, lors du Comité Syndical du 7 avril 2025.

Le lendemain de cet arrêt, Madame la Présidente du SMBVA accompagnée de 4 Vice-présidents a rencontré plusieurs journalistes lors d'une conférence de presse afin de présenter le projet de révision de SCoT arrêté.



3.2 La consultation des partenaires



Présentation du projet à l'Autorité Environnementale

Suite à l'arrêt du projet de révision de SCoT, le dossier a été soumis à l'avis des personnes publiques associées et organismes consultés comprenant notamment les communes et EPCI du territoire, ainsi qu'aux CDPENAF du Gard et du Vaucluse et à l'Autorité Environnementale, afin qu'ils puissent émettre un avis dans un délai de trois mois.

Madame la Présidente a présenté le projet de révision arrêté aux membres de la CDPENAF du Gard le 12 juin 2025 et aux membres de la CDPENAF du Vaucluse le 3 juillet 2025. Elle a également reçu les membres de

l'Autorité Environnementale le 17 juin 2025 afin que le projet global et notamment le volet de l'évaluation environnementale soit détaillé.

À l'issue du délai réglementaire de trois mois, 40 avis ont été reçus exprimant des observations liées à des demandes de précisions, d'ajustements et de compléments sur différentes thématiques telles que l'agriculture, les mobilités, les énergies renouvelables, la Trame Verte et Bleue ou les paysages.



3.3 L'enquête publique

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon a ensuite organisé l'enquête publique sur le projet de révision du SCoT qui s'est tenue **du 1^{er} Octobre 2025 à 9h au 4 novembre 2025 à 17h inclus**. Cette étape essentielle, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, vise à informer le public mais également à recueillir ses observations et propositions.

La commission d'enquête désignée était composée de trois commissaires enquêteurs : Monsieur Bruno ESPIEUX, en qualité de Président, et Messieurs Alain DE CHANTERAC, et Jacques SUBE, en tant que membres titulaires.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête en version papier a été tenu à la disposition du public au siège du Syndicat mixte mais également au siège des 4 EPCI :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon,
 - la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat,
 - la Communauté de Communes du Pays d'Orange en Provence,
 - la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence.
- ainsi qu'à la Maison France Service de Villeneuve-lès-Avignon.

Cette commission a recueilli les observations, a rencontré la population et a répondu aux éventuelles questions de celle-ci. Sept permanences ont été organisées sur le territoire du SCoT dans les lieux évoqués ci-dessus.

L'enquête publique s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec une participation honorable du public au regard de la portée du document et 33 observations utiles ont été déposées.

Le registre dématérialisé a reçu une audience très large avec 2326 visiteurs uniques ayant consultés le site dont 936 ont téléchargé au moins un document. 2056 téléchargements ont été réalisés au total avec notamment 204 téléchargements pour le DOO, 170 pour le PAS, 109 pour l'évaluation environnementale et 202 pour l'avis d'enquête publique.

De manière générale, les observations ont été argumentées, constructives et ont permis d'ajuster le document sur différentes thématiques.

La Commission a rendu son rapport et ses conclusions motivées le 3 décembre 2025 à Madame la Présidente du SMBVA, avec un avis favorable, sans réserve, ni recommandation.

Ces documents sont mis à la disposition du public pendant un an au siège du syndicat ainsi que sur le site internet et sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/6381>).



3.4 Vers une approbation en 2026...

Cette fin d'année 2025 a donc été cruciale dans l'avancée de la procédure de révision du SCoT. En attendant l'approbation prévue en janvier 2026, les réflexions sur la mise en œuvre de ce document alimentent déjà l'après.

Le SMBVA a réalisé 2 réunions au mois d'octobre avec les techniciens des communes et des EPCI membres intitulées : « SCoT 2025-2045 : les incontournables de sa mise en œuvre ».



Ces temps d'échanges ont permis de revenir sur les orientations structurantes pour les territoires dans le cadre des évolutions de leurs documents d'urbanisme, mais également de préfigurer les modalités de travail qui seront à construire avec les territoires du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon pour mettre en œuvre le projet.



- 3 décembre 2025 : Rapport de la commission d'enquête
- 1^{er} octobre au 4 novembre 2025 : Enquête publique
- Consultation légale de 3 mois des Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis
- **7 avril 2025 : Révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon sur le périmètre élargi du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon – Bilan de la concertation et Arrêt du projet**
- 28 janvier et 4 février 2025 : Dernières réunions publiques à Orange et à Althen des Paluds pour présenter les éléments du DOO et du DAACL
- 5, 6 et 13 décembre 2024 : rencontres avec les 4 EPCI du territoire sur l'élaboration du DOO et du DAACL
- 4 novembre 2024 : Bureau thématique élargi aux maires sur la thématique générale de « la lutte contre le changement climatique, liée au défi n°2 et abordant les questions de la préservation des ressources du territoire (agricoles, naturelles etc), des énergies et des risques »
- 7 octobre 2024 : Bureau thématique élargi aux maires « ZAN et Densités II » pour élaborer le DOO
- **30 septembre 2024 : Débat du Projet d'Aménagement Stratégique**
- 10 et 11 juin 2024 : Réunions publiques à Sérignan et Les Angles pour présenter le PAS
- 27 mai 2024 : Bureau thématique élargi aux maires « ZAN et Densités » pour élaborer le DOO
- 8 avril 2024 : Bureau thématique élargi aux Maires pour présenter le rendu du Diagnostic Agricole
- 18 et 20 Mars 2024 : Réunions publiques à Courthézon et Le Pontet pour présenter les éléments du Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement
- Décembre 2023 : Finalisation de l'Etude sur la Logistique Commerciale et des éléments fournis pour l'élaboration du DAACL
- 6 novembre 2023 : Bureau Thématique « Etude Logistique »
- 28 et 30 Novembre 2023 : Organisation de 4 ateliers de travail avec les exploitants du territoire et acteurs du monde agricole pour l'élaboration du Diagnostic Agricole
- 17 Octobre 2023 : 1^{er} Séminaire de travail sur le PAS
- 29 Août 2023 : Réunion avec Mme la Préfète de Vaucluse sur la révision du document
- Juillet 2023 : Lancement de l'élaboration du Diagnostic Agricole (BE Terraterre et Terre&Territoires)
- 3 Juillet 2023 : Comité Syndical validant l'objectif de croissance démographique
- 9, 22, 23 et 27 Juin 2023 : rencontres avec les 4 EPCI du territoire sur les grands enjeux et notamment l'objectif de croissance démographique.
- 19 Juin 2023 : Bureau thématique « Les ENR » avec le rendu du travail de l'étudiant en M1 Ulysse Anson
- 22 Mai 2023 : Bureau thématique « Consommation des ENAF sur le SCoT BVA »
- 12 Mai 2023 : Réunion de lancement et présentation des enjeux aux PPA, PPC et organismes associés
- 3 Avril 2023 : Bureau thématique « Economie, Commerce, Logistique » avec un point d'étape sur l'étude Logistique
- 3 Mars 2023 : Bureau thématique « Démographie et Logement » #2
- 6 Février 2023 : Bureau thématique « Démographie et Logement » #1 (avec le partenariat de Jean-François Léger, Enseignant Chercheur à la Sorbonne)
- 24 Janvier 2023 : Finalisation de l'Etude sur le MOS Millésime 2021
- Septembre 2022 : Démarrage d'une analyse sur les ENR par l'étudiant de l'Université d'Avignon Ulysse Anson
- Juillet 2022 : Lancement de 2 études : La réalisation du MOS millésime 2021 (BE Alisé Géomatique) ; La Logistique Commerciale dans le cadre du DAACL (BE Interface Transport)
- 13 Juin 2022 : Atelier de travail élus sur le foncier économique avec les élus du Bureau et maires concernés
- **23 mai 2022 : Nouvelle prescription de la révision du SCoT BVA valant abrogation du SCoT arrêté en 2019**



ISSN : 3097-9595

Directrice de la publication :
La Présidente, Pascale Bories

Graphisme :
devignesalexandre@gmail.com

Impression :
Quadrifolio



Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon

contact@scot-bva.fr - tél. : 04 32 76 73 00

164 Avenue de Saint Tronquet,

Vaucluse Village - Bâtiment Le Consulat

84130 LE PONTET



SCoT-bva.fr